

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 126 (2000)  
**Heft:** 22

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA DIRECTION VOUS INFORME

A l'occasion de la journée d'étude de l'Association internationale des ponts et charpentes (AIPC), la direction a tenu sa session de septembre à Lucerne et débattu des thèmes suivants.

### Requête de l'UTS

La démarche engagée par l'UTS en août dernier pour lutter contre les «frontières corporatistes» érigées par les différentes associations n'a pas manqué de surprendre la direction. Par un courrier à l'UTS, cette dernière s'est exprimée sur les différents griefs formulés par cette organisation (voir IAS N° 20 du 18 octobre dernier, page 404).

### Les élèves des HES seront-ils prochainement membres individuels de la SIA?

L'enseignement traverse actuellement une période mouvementée. En ce qui concerne le futur statut des élèves des Hautes écoles spécialisées au sein de la sia, une vaste campagne de formation de l'opinion s'impose dans l'optique de l'inspection des hautes écoles spécialisées par la Confédération, prévue pour 2002. La direction a donc mis en place un groupe de travail sous la direction de Monsieur Giuliano Anastasi, qui a rendu un rapport provisoire à propos du registre. La direction est résolument favorable à l'introduction d'un système qui reconnaîsse le principe de l'égalité et de la différence - postulé par la législation sur les Hautes écoles spécialisées - pour les enseignements des universités et des Hautes écoles spécialisées. Le système anglo-saxon «bachelor-master-PhD (3.5.8)» offre un modèle intéressant, que l'on peut associer, le cas échéant, à un système de points de type ECTS (*European Community Course Credit Transfer System*), dans la mesure où l'un et l'autre permettent une définition

précise du concept d'égalité. Les propositions du groupe de travail seront mises en consultation au sein de la sia en novembre prochain.

Par ailleurs, la direction a voté une proposition simple portant sur la réglementation des exceptions selon l'article 4, paragraphe 2, des statuts (admission de membres individuels non titulaires d'un diplôme universitaire ou non inscrits au registre A). Des propositions pourront être émises par les sections, les groupes professionnels et la direction. Celles-ci doivent être motivées. Elles seront soumises aux avis habituels pour l'admission des membres individuels.

### Recours pour les marchés publics

La section vaudoise demande que les statuts de la sia Suisse soient complétés au sujet des recours pour les marchés publics et réclame son soutien financier. La direction estime que la teneur actuelle des statuts le permet déjà et pense que la clause générale contenue dans l'article concerné est préférable à une version plus explicite, dans la mesure où une énumération de cas particuliers serait longue et nuirait à la «lisibilité» du texte.

Pour ce qui est du financement des recours, on distinguera clairement entre la phase de soumission des prestations à fournir par les concepteurs et la phase suivant l'adjudication. Lorsque les procédures de soumission sont incorrectes, il appartient à la sia Suisse d'intervenir en tant que médiateur. En cas de recours contre des décisions d'adjudication, la sia préconise la plus grande réserve dans la mesure où des intérêts individuels sont souvent en jeu. D'une manière très générale, on veillera à éprouver toutes les possibilités offertes par la médiation. Le recours doit être la solution ultime, lorsque la discussion ou la réclamation écrite n'ont pas abouti.

Compte tenu de la brièveté des délais, un tel dispositif doit être mis en place.

### Nouveau code d'honneur

La constitution des groupes professionnels est bien avancée. Les conseils d'honneur ont été élus par les conseils des groupes professionnels. Le nouveau code d'honneur pourra donc être appliqué par la direction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001. Les anciens conseils d'honneur au sein des sections seront supprimés, après avoir été remerciés de leurs bons et loyaux services.

### La sia parle aussi français

Dans un courrier adressé à la direction, Christian Haller, président de la section de Genève, attire l'attention sur les difficultés rencontrées pour trouver des membres francophones prêts à collaborer dans les commissions. C'est pourquoi il demande que les documents de travail soient désormais rédigés en deux langues. Parfaitement consciente du problème, la direction ne voit toutefois pas comment faire de cette requête une règle générale. L'assemblée des délégués fait certes exception, mais pour collaborer dans les commissions, la connaissance de l'allemand et du français est une condition préalable, dans la mesure où une participation active aux discussions ne peut être envisagée autrement. La direction demande à tous les organes et toutes les commissions de la sia de tenir compte des minorités linguistiques et de les soutenir dans le cadre de leurs possibilités. Elle pense aussi qu'une augmentation des commissions à majorité francophone pourrait avoir des vertus thérapeutiques pour les représentants de Suisse alémanique. Quoi qu'il en soit - et notamment en réaction aux débats linguistiques qui agitent actuellement la Suisse - le maintien de la langue française reste un souci majeur de la sia.

## Budget 2001

Si l'on fait abstraction des cotisations pour les membres individuels de plus de 65 ans, le budget et les commentaires afférents ont été votés (voir IAS N° 18/00, page 358). La question en attente a été débattue et le secrétariat général a été prié de soumettre une nouvelle proposition à la prochaine session.

## Financement des normes

La direction a ratifié le rapport demandé en 1999 sur les possibilités de financement des activités normatives. Parallèlement, le sous-comité «normes et règlements» a été chargé d'émettre une proposition pour la publication des nombreux résultats. Les activités normatives constitueront, à l'avenir aussi, une activité essentielle de la sia. La comptabilité par centres de coûts et le «controlling» systématique des projets devraient favoriser la transparence des projets individuels. La réalisation des propositions doit intervenir avec le soutien d'un chef de projet externe, dont le cahier des charges est en cours d'élaboration.

## La sia et ses partenaires

Compte tenu de l'éventail de ses activités et de son rôle dans l'industrie du bâtiment, la sia s'oblige à siéger au sein de nombreuses organisations suisses et internationales. Ces représentations devront être sélectionnées de manière plus systématique à l'avenir, sachant aussi que les groupes professionnels peuvent y jouer un rôle important. Parallèlement, la direction souhaite renforcer ses échanges avec les divers représentants de la sia. Si une représentation ne fait pas partie de la direction, un sous-comité ou un groupe professionnel devra lui être rattaché.

**Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA**

## NORMES: GROS PROJETS EN COURS

En Suisse, les activités normatives placées sous le signe de la normalisation CEN sont toujours très importantes. Une quarantaine de participants ont pris part à la rencontre annuelle des présidents des commissions de normalisation qui s'est tenue le 3 octobre dernier à Olten.

Dernièrement, les instructions relatives aux activités normatives ont été approuvées par la Commission centrale des normes et règlements. C'est elle qui élabore les directives pour l'organisation et la réalisation des projets de normalisation, répondant ainsi à une demande pressante de la part de tous les acteurs de la normalisation (voir <[www.sia.ch/download/wegleitung.pdf](http://www.sia.ch/download/wegleitung.pdf)>). Ernst Eugster a présenté les instructions préparées par son groupe de travail. Une traduction française est prévue.

Le projet le plus important à l'heure actuelle, *Swissconditions*, a été exposé par Hermann Fritz et Reto Jenatsch. Ce projet a déjà été lancé et, d'ici un an, les premiers concepts pourront être mis en consultation. Parmi les autres thèmes figurent l'état d'avancement des projets *Swisscodes*, le financement des activités normatives, la norme sur les tunnels et l'étanchéité. Cette rencontre constitue toujours un excellent forum d'échange sur les questions d'actualité au sein des commissions sectorielles de normalisation.

**Markus Gehri, secrétariat général de la sia**

## SECTIONS : NOUVEAUX PRÉSIDENTS

### Bâle

Markus Ringger (né le 10 octobre 1953), physicien de formation, a pris les rênes de la section bâloise le 1<sup>er</sup> juillet

dernier, succédant ainsi à Flavio Casanova. Markus Ringger a fait ses études à l'Université de Bâle et a été promu docteur dans le domaine de la microscopie à effet tunnel et de la nanotechnologie. Après avoir été assistant à l'université de Bâle et collaborateur scientifique de l'EMPA, département d'acoustique et de lutte contre le bruit, Markus Ringger devient directeur de la division de l'acoustique dans un bureau d'ingénierie. Depuis 1994, il est l'un des associés de la firme *Ehrsam & Ringger AG*, où il est responsable de l'acoustique, des vibrations et des techniques générales de mesure de physique des constructions. Parallèlement à ces activités, Markus Ringger est chargé de cours en acoustique et en physique des constructions au département «Constructions» de l'université de Bâle et à l'Institut des techniques de l'environnement.

### Vaud

Le 15 avril dernier, Bruno Giacomini a été élu président de la section vaudoise, en remplacement de Dimitri Papadaniel. Domicilié à Lutry, Bruno Giacomini (né le 30 septembre 1951) est marié et père de deux enfants. Après des études de génie civil à l'EPF de Lausanne (EPFL), Bruno Giacomini a travaillé pendant trois ans au sein du bureau *Realini + Bader* à Epalinges, dans le domaine des ponts. En 1979, il crée avec un associé le bureau *Giacomini + Jolliet ingénieurs civils & Associés SA* à Lutry.

### Neuchâtel

Le 15 avril dernier, Yves-Alain Brechbühler (né le 28 juillet 1953 à La Chaux de Fonds) est élu à la présidence de la section de Neuchâtel, où il remplace Eric Repele. Après des études de géologie, il est assistant de 1978 à 1982 à l'université de Neuchâtel. Durant cette période, il effectue plu-

sieurs séjours au Maroc. En 1982, Yves-Alain Brechbühler entre au bureau d'ingénierie *Mathey* à Montézillon en qualité de géologue. Puis il collabore à l'institut des constructions écologiques et de mécanique des sols à l'*EPF* de Zurich pour devenir ensuite géologue-conseil de la société *Dr. T. Schneider* à Uerikon dans le canton de Zurich. De 1986 à 1991, Yves-Alain Brechbühler est directeur de la société *B. Schindler* à Delémont. Il accepte ensuite un man-

dat de quatre ans en tant que chef de section de la protection de l'environnement à Neuchâtel. Après une collaboration de deux années au sein de la société *De Cérenville Géotechnique SA* à Ecublens, Yves-Alain Brechbühler décide de voler de ses propres ailes en 1997 et crée la société *Y.A. Brechbühler, Ingénieur-conseil*, dans les domaines de l'environnement, de l'hydrologie, de la géologie et de la géotechnique.

## DE LA REVUE SI+A À tec21

Depuis le 3 novembre 2000, la revue *SI+A*, pendant de *IAS* en langue allemande, paraît sous un nouveau nom et dans une nouvelle présentation. Le nouveau titre, *tec21*, remplace tous les titres et sous-titres de l'ancien *Schweizer Ingenieur und Architekt (SI+A)*. En fin d'année, tous les textes édités seront gravés et publiés sur CD.

## CHRONIQUE JURIDIQUE

### IL Y A ARCHITECTE ET ARCHITECTE

«Notre architecte n'est pas membre de la SIA et n'a pas fait d'études d'architecte. Nous nous demandons ce qu'il est en fin de compte et s'il est compétent...» En proie à de telles interrogations, le client d'un bureau d'architecture s'est tourné vers le service juridique de la sia. Si le rôle de ce dernier n'est pas de qualifier les architectes, il permet tout au moins d'y voir un peu plus clair dans cette jungle des appellations, qui génère une grande confusion dans cette catégorie professionnelle.

En Suisse, tous ceux qui se vouent à l'architecture peuvent en revendiquer le titre. L'appellation d'architecte n'est pas protégée et n'est donc pas un gage de qualité. En revanche, plusieurs abréviations protégées peuvent être ajoutées à l'appellation professionnelle pour signaler certaines compétences du praticien.

La raison principale de ces sigles placés derrière le titre tient à la multitude des cursus conduisant à la profession d'architecte. Du reste, des démarches sont en cours pour les harmoniser et définir les équivalences entre les diplômes des Ecoles techniques supérieures, auxquels s'ajoutent désormais ceux des HES, et les diplômes universitaires. Aujourd'hui, les règles applicables se déclinent comme suit.

### Architectes EPF, ETS ou HES

Après avoir terminé leurs études, les titulaires d'un diplôme délivré par une des deux écoles polytechniques fédérales (EPF) peuvent se faire appeler «architecte diplômé EPF». Ceux qui sortent d'une Ecole technique supérieure (ETS) peuvent utiliser le titre d'«architecte ETS». Quant aux diplômés d'une Haute école spécialisée, ils peuvent se présenter comme «architecte diplômé HES».

### Architectes REG A

Les architectes qui ajoutent le sigle «Reg A» à leur titre ont au moins trois ans de pratique professionnelle à leur actif et sont titulaires d'un diplôme de fin d'études universitaires ou d'une qualification équivalente. Le REG (Fondation des Registres suisses des

ingénieurs, des architectes et des techniciens, Zurich) tient une liste des praticiens reconnus qui répondent à ces critères et informe le public sur leur qualification professionnelle. Ce répertoire comporte actuellement trois niveaux de formation:

- titulaires d'un diplôme universitaire (ETH, EPF, IAUG) ou équivalent: REG A
  - titulaires d'un diplôme d'école d'ingénieurs (ETS): REG B
  - titulaires d'un diplôme d'école de techniciens (ET): REG C
- La classification des HES est encore en suspens.

### Architecte SIA

Le sigle SIA placé derrière la profession signale une affiliation en tant que membre individuel à la Société suisse des ingénieurs et architectes. Pour être membre individuel de la SIA, il faut être inscrit au REG A ou être titulaire d'un diplôme universitaire, et avoir au moins trois ans de pratique professionnelle dans les domaines de la construction, de la technique ou de l'environnement. Ce sigle peut être associé à d'autres, par ex. «arch. dipl. EPF / SIA» ou «arch. REG A / SIA».

### Les architectes «sauvages»

Mais il existe aussi des professionnels qui se prévalent du titre d'architecte sans posséder de diplôme officiel. Certains d'entre eux peuvent d'ailleurs faire du bon travail, puisqu'il est également possible d'acquérir «sur le terrain» les compétences requises pour mener à bien un projet de construction ou la conduite d'un chantier. Les maîtres d'ouvrages privés auront cependant avantage à se renseigner sur la formation professionnelle et les références de l'architecte concerné avant de lui confier un projet.

### Jürg Gasche, service juridique de la SIA

Le service juridique de la SIA vous renseigne par téléphone tous les mardis et mercredis matins: en français, au 01/283 15 11; en allemand, au 01/282 15 10. E-mail: <jus@sia.ch> Fax: 01/201 63 75